

Thème : insubmersibilité sur carte de navigation (+ incendie)

QUESTION A TOUS

De Eric Rendu, 19/04/23, 14H38

Bonjour à chacun,

Les navires dont la carte de navigation mentionne la caractéristique "insubmersibilité " peuvent s'affranchir d'un radeau de survie révisé pour naviguer à plus de 6 MN.

Seules certaines coques conçues (mais pas nécessairement fabriquées) avant 2005 ont été reconnues insubmersibles par les affaires maritimes de l'époque.

Les DF sont "unthinkable" mais cette caractéristique est-elle reconnue en France, pour les DF920 ?

Sur la carte de navigation de Stella Maris, la mention insubmersible n'est pas remplie.

Est-ce que c'est noté sur l'une de vos cartes de navigation ?

Ca m'intéresse car je me suis rendu compte que mon bib Plastimo n'est pas homologué par les douanes françaises...

Dois-je changer de pavillon

Amicalement

Éric Rendu Arradon

REPONSES

Christophe Lelu, 19/04/23, 15H52

Bonjour

C'est la question que je me pose !

Que dit Quornings là-dessus ?

On descend sur la Corogne en juin prochain, faut-il un bib ?

C'est quoi la carte de navigation ?

Le seul risque est l'incendie où là il faudra évacuer rapidement le canote car ça va vite et fort !

Christophe df 35 jozef en Arradon aussi

André Bénard, 19/04/23, 16H15

Pour moi qui fut bateau belge et maintenant français. En France, il faut un bib au-delà des 60nm d'un abri .

Ou ce qui existait il y a 50 ans des annexes avec une bouteille de gaz comprimé permettant de gonfler rapidement, mais je crois que cela n'existe pas sur le marché actuel .

En regate malgré le poids je garde mon bib car j'ai des équipiers et je suis comme toi le feu est l'ennemi j'ai d'ailleurs mis un détecteur de fumées dans l'espace moteur .

Bien à toi

Andre

Meilleures Salutations

Bénard André

0032 478 733 813

Eric Rendu, 19/04/23, 16H28

Bonjour Christophe,

La carte de navigation c'est le papier officiel du bateau que tu as reçu de la dir départementale des territoires et de la mer, ex affaires maritimes.

Si tu te fais contrôler par les douanes dans un endroit accessible uniquement en passant par un point

éloigné de plus de 6NM d'un abris (l'île d'Yeu par exemple) tu dois avoir un radeau de survie homologué et à jour de révision.

Amicalement.

Éric

Jean Dumazy, 19/04/23, 17H47

Ce n'est pas le sujet mais l'île d'Yeu n'est-elle pas à moins de 12NM de Saint Gilles ?

Philippe Damour, 19/04/23, 18H24

Bonjour

L'insubmersibilité n'est plus un critère retenu par les Affaires Maritimes, car ils considèrent que le risque incendie est un risque prépondérant.

Néanmoins, pour mon DF800, j'avais demandé comment obtenir la confirmation française de l'insubmersibilité. Les Affaires Maritimes exigeaient que je remplisse complètement mon bateau d'eau et traverse le port au moteur ou à la godille avec le nombre de personnes autorisées à bord. Excellent pour les batteries et les circuits électriques entre autre....!!!

A+

Philippe D

Eric Rendu, 19/04/23, 22H16

Effectivement il y a 8,5MN mais en venant de Bretagne tu passes à plus de 6MN pour éviter le champ d'éoliennes.

Amt

Eric

Eric Rendu, 19/04/23, 22H17

Qui se dévoue pour saborder un DF 920 ?

Jean Dumazy, 20/04/23, 08H11

Comment on freine ?

Gérôme Cresp, 20/04/23, 08H53

Bonjour à tous.

Je m'étais aussi posé la question.

Je tire de mes recherches que :

- il y avait dans la réglementation une dispense de survie pour les bateaux insubmersibles
- l'obligation "élargie" s'applique aux bateaux après 2005 (date de conception, de construction, de déclaration... Je ne sais plus)
- la dispense nécessite que les modèles de bateaux éligibles, aient été qualifiés par une société de type Veritas ET QU'ILS SOIENT ENREGISTRÉS DANS UN REGISTRE OFFICIEL. Démarche française que Quorning n'a jamais faite.

Aucun DF n'est exempté, même les 800 ou les 1000 (sauf si un particulier a fait le boulot mais ça coûte le prix du bateau)

De toute manière, la seule notion de l'incendie devrait mettre tout le monde d'accord.

Ceci dit, j'ai reçu des vidéos d'incendie de voiliers, 3 minutes pour que le pont soit embrassé, 5 minutes pour que le voisin de ponton soit dans le même cas et probablement seulement 1 ou 2 minutes avant que les fumées toxiques ne recouvre tout.

Je serai incapable de prendre ma survie en deux minutes.

C'est un peu comme les gilets, nous en avons tous un, mais en cas de chute en pleine mer sans balise personnelle PLB, bon...

Bien à vous.
Gérôme

Jean Dumazy, 20/04/23, 10H03

Bonjour,

Je dois renouveler mon extincteur cette année. Je pense acheter une couverture antifeu en plus qui est beaucoup plus efficace pour un feu d'essence ou de cuisine.

Sources d'incendie :

- le réchaud à gaz : normalement ne fonctionne que quand on est à bord.
- L'électricité : quand on est à bord, on le sent arriver et le coupe circuit principal comme à la maison doit être le réflexe. Sinon l'extincteur ne sert à rien.
- nos nourrices d'essence : en verser sur du chaud ? fumer quand on transvase ?

What else ?

A+

Jean

Dominique Codet, 20/04/23, 11H25

Attention aux batteries lithium et surtout aux convertisseurs associés .

Il est préférable que l'ensemble soit monté par un professionnel et il peut être intéressant d'avertir son assureur pour avoir son aval .

En effet vous modifiez le montage d'origine et l'assureur y trouvera tout de suite une raison pour ne pas indemniser une éventuel sinistre à en cas d'incendie.....

Christophe Lelu, 20/04/23, 11H56

Et il faut aller dans le sens du courant ?

Christophe Lelu, 20/04/23, 13H27

Oui je suis passé au lithium et je me suis rendu compte que mon chargeur de quai n'était pas compatible...

Les derniers modèles comme Victron ont 3 positions en fonction du type de la batterie, achetée dans l'Orne... Car Alençon vend de la batterie hi euh !

Xavier Lafont, 20/04/23, 13h59

Bjr,

Et pourquoi le remplir d'eau ?

Ce qui importe c'est le poids que représenterait l'eau dans le bateau et donc de mettre un poids en fonte (par exemple) équivalent au poids de l'eau ?

Et si les affaires maritimes veulent absolument du liquide.... y a qu'à mettre les euros de leur cagnotte !

J'ai mis en copie Elodie de notre cabinet, qui est à l'origine de la réflexion !

Amicalement.

Xavier LAFONT

Eric Rendu, 21/04/23, 19H07

Merci Gérôme,

J'en étais arrivé aux mêmes conclusions.

Amicalement.

Éric

Philippe Damour, 21/04/23, 20H09

Le poids....bien sûr, mais la carène liquide c'est une autre affaire....!!!